

ville de Lyon. Il fut l'un des arbitres qui régla un différend grave survenu entre l'archevêque de Lyon et le sire de Beaujeu. Nommé par le roi conseiller au Parlement de Paris, il fit preuve de son mérite par l'habileté avec laquelle il s'acquitta de sa charge, et en mourant laissa deux fils, Jean de Marzé, qui fut chanoine de Lyon, et Hugues de Marzé, son fils aîné, qui hérita de ses titres et de ses biens. Celui-ci resta attaché à la maison de Beaujeu, et suivit Guichard de Beaujeu à la bataille de Varey, où ils furent faits prisonniers l'un et l'autre en 1325. Ce fut son oncle, Guillaume de Marzé, qui acquit la terre de Belleroche d'Aymar III, comte de Valentinois, en 1317 (34), avec l'assentiment du sire de Beaujeu.

L. PAGANI.

---

(34) *Mazures*. M. M. Guigue, t. XI, p. 429, 430.

